

POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE

DECISION N°2023-03

**Organisation événementielle de la
première assemblée du territoire
trajectoire 2050**

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-13 du 15 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical a délégué ses pouvoirs à la Présidente dans les domaines énumérés et notamment en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il est nécessaire de s'adjoindre les compétences d'une agence événementielle pour organiser la première Assemblée du territoire Trajectoire 2050 qui aura lieu le 23 mars 2023 à Savenay ;

Suite à la procédure adaptée réalisée qui a donné lieu à la réception de 2 offres ;

Vu la proposition de la société ANIMA PRODUCTIONS qui a été jugée la mieux-disante ;

DECIDE :

Article 1 – Un contrat est conclu entre ANIMA PRODUCTIONS dont le siège social est localisé 4 rue d'Alger à Nantes (44100) ainsi que son co-traitant, la société NOVELTY dont le siège social est localisé 13 rue Véga à Carquefou (44470) et le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en vue d'assurer la mission indiquée ci-dessus.

Article 2 – Le contrat prend effet à compter de la date de notification de l'acte d'engagement au cocontractant et ne pourra excéder une durée de 12 mois.

Article 3 - Les droits et obligations acceptés par les deux parties sont précisés dans l'acte d'engagement simplifié valant cahier des clauses administratives particulières du marché.

Article 4 - La dépense en résultant, soit 39 462,30 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts au budget du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Article 5 - La présente décision sera portée à la connaissance de Mmes et MM. les membres du Comité syndical lors de la prochaine réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Article 6 - La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le Trésorier Principal de Nantes Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Présidente du Pôle Métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,

Johanna ROLLAND



Nantes, le 10/03/2023